

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPA 59 École Maternelle 45, rue de Picpus (12e) - mise en polyvalence - dépôt des autorisations administratives.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 420-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de mise en polyvalence de l'école maternelle située 45, rue Picpus (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en polyvalence de l'école maternelle 45 rue de Picpus, Paris 12^e.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO